



Rapport n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 juin 2015		Chapitre : Article :

**RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL
AU PAYEUR DÉPARTEMENTAL**

Depuis 1991, le Service Départemental d'Incendie et de Secours attribue au Payeur Départemental l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 du ministère de l'économie, des finances et du budget.

En effet, outre les prestations obligatoires résultant de sa fonction de comptable principal, le payeur départemental est autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable.

A ce titre, le SDIS verse une indemnité de conseil à Monsieur Patrice LEROY nommé Payeur Départemental de l'Aisne à compter du 17 décembre 2013 (délibération du 27 janvier 2014).

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre. Elle ne peut excéder le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Cette indemnité qui fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante mais doit être renouvelée à l'occasion de tout changement de comptable.

Monsieur Patrice LEROY a été nommé Payeur départemental de l'Aisne à compter du 17 décembre 2013. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

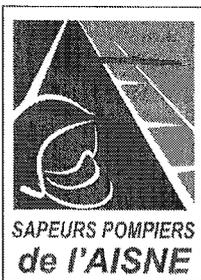
Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Monsieur Patrice LEROY, Payeur Départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter de la date de renouvellement du Conseil d'administration.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 6	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 juin 2015		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 17
Votants : 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
22 JUIN 2015

Le 8 juin 2015 à 16 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni salle La Fontaine à l'Hôtel du Département à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, ~~Gérard DOREL~~, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Commandant Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Excusé(s) : MM. Christian CROHEM, Daniel GARD, Gérard DOREL.

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{me} Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**RENOUVELLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL
AU PAYEUR DÉPARTEMENTAL**

Vu le rapport n° 6 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur Patrice LEROY, Payeur Départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter de la date de renouvellement du Conseil d'administration.

PREFECTURE DE L'AISNE

22 JUIN 2015

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX